

SESSION 2022

---

**CONCOURS DE RECRUTEMENT  
DES PERSONNELS DE DIRECTION**

**mentionné au 2° de l'article 3 du décret n° 2001-1174 du 11 décembre 2001 modifié portant statut particulier du corps des personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation relevant du ministre chargé de l'éducation nationale  
(concours de type troisième voie)**

**Note de synthèse**

Durée : 4 heures  
Coefficient : 1

---

*- L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice et montre connectée) est rigoureusement interdit.*

*- Si vous repérez ce qui vous semble être une erreur d'énoncé, vous devez le signaler très lisiblement sur votre copie, en proposer la correction et poursuivre l'épreuve en conséquence.*

*- La copie que vous rendrez ne devra, conformément au principe d'anonymat, comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé consiste notamment en la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de la signer et/ou de vous identifier dans son contenu.*

**NOTICE A L'ATTENTION DES CANDIDATS  
POUR REMPLIR L'EN-TETE DES COPIES D'EPREUVE**

**SESSION 2022**

**CONCOURS DE RECRUTEMENT DES PERSONNELS DE DIRECTION (type 3ème  
concours)**

**Libellé concours :** Concours de recrutement des personnels de direction (type 3ème  
concours)

Concours	Section/option	Epreuve	Matière
DCV	0010N	102	0468

**Libellé épreuve/matière :** Epreuve écrite 2022





**Seconde épreuve d'admissibilité : l'épreuve est destinée à apprécier les capacités du candidat à se situer dans un environnement professionnel, à mesurer ses connaissances du système éducatif du second degré et à répondre à la problématique posée.**

En vue de la rentrée scolaire 2022, le territoire sur lequel vous êtes principal de collège a présenté un projet pour être éligible au label « cité éducative », suite à une vague d'extension de la labellisation au niveau national. En tant que principal de collège, vous êtes un des chefs de file de ce projet. Le collège est en REP+ (1) et implanté dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV).

Le projet a été expertisé par l'ANCT (2) et la DGESCO (3) qui ont conclu à son éligibilité. La candidature a été transmise au comité national de labellisation qui, à son tour, a validé le projet et l'a notifié à leurs porteurs.

Un pilotage opérationnel est mis en place auquel vous appartenez en votre qualité de principal du collège.

Le préfet de département, l'IA-DASEN et le représentant de la commune vous demandent de faire une présentation de ce label national « cité éducative » lors d'un Conseil école-collège que vous présidez avec l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription du premier degré.

Vous rédigez une note de synthèse à l'adresse des membres du Conseil école-collège (4).

La note de synthèse ne doit pas excéder deux pages.

### Liste des documents supports

Document 1 - extraits du vadémécum des cités éducatives – présentation générale (octobre 2020).

Document 2 - extraits du vadémécum des cités éducatives – référentiel indicatif pour la labellisation des « cités éducatives » (octobre 2020).

Document 3 - extraits de l'appel à manifestation d'intérêt dans le cadre d'une nouvelle extension du label national cité éducative (2021).

Document 4 - extraits d'une note à l'attention du recteur en vue de l'extension du label « cité éducative » (mai 2021).

Document 5 - présentation d'une cité éducative appartenant à la première vague de labellisation de cité éducative.

Document 6 - extraits du rapport « les cités éducatives, mission d'appui et d'accompagnement » (juin 2021).

Document 7 – extraits de la Note d'Information n° 21.02 – Janvier 2021 : « Évaluations repères 2020 de début de CP et de CE1 », DEPP.

Document 8 – extraits de la Note d'information n° 21.03 – Janvier 2021 : « 800 000 élèves évalués en début de sixième en 2020 », DEPP.

Document 9 – extraits de la Note de L'INJEP, analyses & synthèses n°53, décembre 2021 : « L'engagement dans le cadre du collège : une affaire de bons élèves ? ».

<sup>1</sup> Réseau d'éducation prioritaire renforcé (REP+)

<sup>2</sup> Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT). Elle est placée sous la tutelle des ministres chargés de l'aménagement du territoire, des collectivités territoriales et de la politique de la ville. Elle est entrée en fonction au 1er janvier 2020.

<sup>3</sup> Direction générale de l'enseignement scolaire.

<sup>4</sup> Composition du Conseil Ecole-Collège :

« Le conseil école-collège comprend :

- le principal du collège ou son adjoint
- l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription du premier degré ou son représentant
- des personnels désignés par le principal du collège sur proposition du conseil pédagogique du collège
- des membres du conseil des maîtres de chacune des écoles du secteur de recrutement du collège. »

réf. <https://www.education.gouv.fr/la-liaison-entre-l-ecole-et-le-college-11318>

**Auteurs : ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, ministère chargé de la ville et du logement**

Le président de la République a placé l'enjeu éducatif au cœur de l'émancipation de la jeunesse des quartiers populaires. Afin de donner tout son sens à la promesse républicaine d'égalité des chances, un travail collectif de l'ensemble des acteurs et institutions mobilisés autour de l'École est plus que jamais nécessaire.

En effet, plusieurs études montrent que les parcours scolaires en France sont fortement corrélés au niveau social des familles et à l'environnement proche de l'enfant tandis que, dans les quartiers prioritaires de la Politique de la ville, la concentration de ces difficultés sociales accentue ces phénomènes.

### **Mobiliser les énergies autour du devenir de la jeunesse des quartiers prioritaires**

Les quartiers prioritaires de la politique de la Ville sont des creusets de solidarité, de richesse culturelle et d'innovation. Dans ces quartiers, l'École est un levier essentiel de mobilisation afin de mettre en synergie la responsabilité des familles, l'engagement des collectivités locales, la richesse du tissu associatif, le dynamisme de sa jeunesse et l'investissement des professionnels qui y travaillent. Pourtant, malgré ce dynamisme et l'implication forte de l'État et des partenaires de la Politique de la ville, les écarts de réussite entre les enfants des quartiers et établissements prioritaires et ceux du reste du pays demeurent, conduisant les pouvoirs publics à concentrer des moyens en convergence.

Cette ambition repose sur les 435 contrats de ville avec leur volet éducatif et, notamment, les 550 projets locaux de réussite éducative (PRE) permettant d'ores et déjà 90 000 parcours individualisés par an. Elle s'appuie également sur les réseaux d'éducation prioritaire du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, qui poursuit ainsi une politique volontariste dans une perspective de 100% de réussite dès le CP : dédoublement des classes de CP et CE1, développement de la scolarisation des enfants de moins de 3 ans, plan mercredi, dispositif « devoirs faits », revalorisation indemnitaire pour les personnels de l'Éducation nationale affectés en réseau d'éducation prioritaire renforcée.

D'autres mesures sont en cours de déploiement comme la construction de places de crèches supplémentaires en QPV, le renforcement de l'encadrement en maternelle, la mesure « Un stage de qualité pour tous les élèves de 3ème », ainsi que le renforcement des Cordées de la réussite au bénéfice des collégiens ou lycéens des quartiers.

Au-delà des dispositifs et moyens mis en œuvre, seule une stratégie locale ambitieuse, un engagement continu ainsi qu'une coordination étroite des acteurs éducatifs, peuvent contrer les logiques de ségrégation et de décrochage à l'œuvre dans les grands quartiers à mixité sociale limitée.

### **Aller plus loin ensemble pour relever le défi éducatif**

Sur proposition des ministres concernés, le gouvernement a décidé de proposer la mise en place de « cités éducatives », à la fois nouveau cadre collectif de travail et nouveau cap à fixer dans les sites où le défi éducatif est le plus ambitieux. Evoquée dans le cadre d'un groupe de travail national organisé par le ministère de la Cohésion des territoires, la démarche des « cités éducatives », mentionnée dans le rapport « Vivre ensemble – Vivre en Grand » établi par Jean-Louis Borloo, consiste en un programme national d'appui aux dynamiques locales de coopération éducative dans les quartiers à faible mixité sociale.

En septembre 2019, 80 « Cités éducatives » ont été labellisées dans de grands quartiers sans mixité rassemblant au total plus de 500 000 bénéficiaires avec les moyens dédiés suivants :

- 100 M€ sur la période 2019-2022, provenant du ministère en charge de la Ville
- la mobilisation de moyens humains de l'Éducation nationale (un principal de collège chef de file et un chef de projet opérationnel dans chaque cité éducative).

Le travail d'identification des territoires cibles a été réalisé avec l'appui des préfets de département et des DASEN sous couvert des préfets de région et des recteurs afin de favoriser des grands quartiers d'habitat social de plus de 5 000 habitants, présentant des dysfonctionnements urbains importants et avec des enjeux de mixité scolaire. Les territoires sont accompagnés avec près de 100 millions d'euros engagés sur les trois années de l'expérimentation et l'engagement de la communauté éducative, ainsi que celle des collectivités territoriales afin d'élaborer une stratégie territoriale ambitieuse et partagée.

En octobre 2020, le gouvernement annonce l'extension de cette expérimentation à une quarantaine de territoires supplémentaires. Ce vade-mecum tient lieu de cahier des charges actualisé pour les nouveaux candidats à la labellisation.

La « cité éducative » a pour objectif de permettre aux acteurs éducatifs des territoires concernés de lutter encore plus résolument contre la ségrégation et de renforcer leur attractivité vis-à-vis des habitants. L'enjeu est double :

- élaborer et déployer une stratégie éducative ambitieuse en direction des enfants et des jeunes de 0 à 25 ans, afin de renforcer la persévérance scolaire, les aspirations individuelles et les perspectives ouvertes, afin de réduire significativement les écarts de réussite avec les jeunes des autres quartiers de la ville et de l'agglomération ;

- bâtir un écosystème de coopération des acteurs éducatifs autour de l'École, afin de faciliter l'exercice convergeant des responsabilités éducatives des familles, des enseignants, des personnels concernés, des collectivités locales, des intervenants sociaux et plus largement de tous les adultes concernés. Cette alliance éducative permettra l'accompagnement personnalisé des enfants vers la réussite depuis le plus jeune âge jusqu'à l'insertion professionnelle, dans tous les temps et espaces de vie.

(...)

### **Conforter les moyens mobilisés par l'État et ses partenaires**

Au-delà de l'enjeu organisationnel de bâtir un véritable écosystème éducatif, les « cités éducatives » portent des projets ambitieux et un effort sur la durée.

Dans le cadre de l'extension de la démarche à une quarantaine de nouveaux territoires, une fois le label acquis, un programme d'action pluriannuel sera élaboré d'ici là mi-mai 2021. Il précisera les engagements des différents partenaires (mobilisation de moyens humains et matériel, apport financier, ...).

L'enjeu premier des cités éducatives est d'assurer une plus grande coordination des dispositifs existants pour la réussite des élèves et des enfants dans les quartiers. Il s'agira en priorité de mobiliser les moyens existants et de s'appuyer sur les financements de droit commun.

Le ministère de l'Éducation nationale apportera une attention particulière aux ressources humaines nécessaires pour conforter le rôle de l'école et organiser le partenariat, notamment par la désignation d'un principal de collège comme chef de file pour l'ensemble des établissements relevant de la cité éducative et à ce titre déchargé d'une partie de la gestion de son établissement. Un chef de projet opérationnel, choisi sur profil dans les équipes locales, et co-mandaté par l'État et la collectivité sera également nommé.

En outre, une enveloppe spécifique dédiée au programme des cités éducatives sera mobilisée sur le programme 147 pour faciliter l'accompagnement des projets locaux, dans le cadre des conventions établies après labellisation, pour la période 2021-2023.

Les cités éducatives reposent sur le principe du co-financement et d'engagements conjoints de l'État et du territoire. Ainsi, les efforts budgétaires de l'État devront s'inscrire dans une dynamique partagée au niveau local, afin de permettre un effet levier. Il est donc prescrit la recherche du partenariat le plus équilibré sur le cofinancement entre l'État et les collectivités (commune, intercommunalité, département et/ou région).

Cette enveloppe, déléguée aux préfets, sera répartie entre les territoires retenus. Elle pourra être dépensée au bénéfice de mesures existantes innovantes et à renforcer ainsi que d'actions nouvelles. Ces divers fonds seront, par exemple, destinés à :

- Améliorer l'encadrement des enfants en maternelle et favoriser l'intégration du système d'accueil de la petite enfance (recrutement d'ATSEM en toute petite section (TPS), montée en qualification par la formation au diplôme d'éducateur jeunes enfants ou au concours interne d'animateur territorial),
- Impliquer les parents et les habitants dans la vie de la cité éducative, notamment à travers les conseils citoyens ou, pour les parents-relais, des formations pluri-partenaires, conforter l'encadrement éducatif,
- Renforcer les programmes de réussite éducative (PRE), notamment en direction des 3/6 ans permettant d'intervenir sur le volet santé et social.

Par ailleurs, un « fonds de la cité éducative » abondé de 15.000 € chaque année par le ministère de la ville (pris sur la subvention annuelle cité éducative) et par une dotation annuelle exceptionnelle à parité de 15.000 € du ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports au Fonds social du collège tête de Cité, que les autres partenaires peuvent également cofinancer, est mis à disposition du Principal de collège désigné comme chef de file. Ce fonds permettra de financer des actions menées dans le cadre de la cité éducative, en privilégiant celles qui impliquent plusieurs établissements et des partenaires extérieurs et fera l'objet d'un bilan annuel.

Le ministère de la ville veillera également à concentrer les moyens des contrats de ville dans les sites concernés, ainsi que les nouvelles mesures de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers (formation, apprentissage, jumelage d'institutions culturelles et micro-folies, 1000 € par place de crèche, stages de 3ème, Cordées de la réussite, parrainage, programme de 1000 adultes relais, création de centres sociaux et de maisons de santé, illettrisme...), en lien avec les différents ministères, opérateurs ou institutions impliqués dans la mise en œuvre (CNAF, ARS ...).

Une attention particulière sera apportée à la convergence de la « cité éducative » avec les moyens du programme national de renouvellement urbain, de la stratégie nationale prévention et de lutte contre la pauvreté ainsi que le plan d'investissement dans les compétences (PIC).

**Auteurs : ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, ministère chargé de la ville et du logement**

### **Objectif 1 : conforter le rôle de l'École**

Dans le cadre des mesures nouvelles prises par le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse, et des Sports, notamment l'instruction obligatoire des élèves à partir de 3 ans, et en s'appuyant sur les outils existants (ressources pédagogiques pour 100% de réussite au CP, outils du réseau Canopé, ...) il s'agira de concevoir des perspectives de travail et d'envisager des actions coordonnées qui devront renvoyer aux finalités suivantes :

#### 1.1. Rechercher une meilleure mixité sociale et scolaire

Diversité de l'offre de formation, évolution des sectorisations, répartition des dispositifs spécifiques, ...

#### 1.2. Améliorer le bien-être de tous, élèves et personnels

Qualité et restructuration des bâtiments, adaptation aux évolutions pédagogiques, utilisation des locaux scolaires sur les temps périscolaires, sécurité des élèves, relation entre les élèves et les adultes dans le respect d'autrui, intégration des nouvelles équipes enseignantes et des parents, proposition d'actions de médiation scolaire, ...

#### 1.3. Renforcer le suivi personnalisé des élèves en amont et sur la durée

Scolarisation avant 3 ans, accueil des parents, travail coordonné entre les cycles, avec les acteurs des PRE, articulation entre divers dispositifs culturels, éducatifs et sportifs de prise en charge des jeunes sur les différents temps et l'ensemble du territoire, cohérence entre les projets PEDT, PRE, ...

#### 1.4. Encourager l'ambition scolaire

Développement de la participation des élèves, accompagnement des élèves sur la question de l'orientation, découverte des perspectives d'insertion professionnelle et de formation, valorisation de la réussite des élèves, travailler sur la persévérance scolaire, aide au travail personnel avec devoirs faits, ...

#### 1.5. Encourager la coopération avec les parents

Accompagnement des parents, soutien à la parentalité, utilisation des ressources de la « mallette des parents », coopération des services sociaux avec l'école, actions favorisant la participation des parents, utilisation des fonds sociaux, ...

#### 1.6. Renforcer les alliances éducatives à l'interne et avec les partenaires

Développement des PRE en cohérence avec les projets d'école et les PEDT, penser les coopérations avec le tissu associatif dans diverses perspectives culturelles, éducatives, sociales, projet d'orientation, prévention de mises en danger, mise en œuvre de différentes stratégies nationales autour de la santé, la parentalité..., développement d'actions de formations communes afin de partager les enjeux et le sens des actions, ...

### **Objectif 2 : promouvoir la continuité éducative**

Le second enjeu est d'organiser autour de l'école la continuité éducative, afin de construire un lien continu avec les parents et les autres adultes pouvant contribuer à la réussite dès le plus jeune âge et dans le périscolaire. En lien notamment avec les projets éducatifs de territoire (PEdT) et le plan Mercredi, les partenaires viseront en priorité à multiplier les interlocutions éducatives et la cohérence des interventions, à travers des actions de ce type :

#### 2.1. Favoriser la socialisation précoce des enfants

Créer de nouvelles places de crèches ; avant 3 ans, encourager le développement de nouveaux modes de garde (maisons d'assistantes maternelles, lieux d'accueil de courte durée, à horaires décalés, jardins d'éveil, etc. ; enrichir les interactions langagières et les jeux éducatifs ; parrainage de proximité, ...

#### 2.2. Implication des parents et conditions d'exercice de la parentalité

Interventions convergentes des travailleurs sociaux en milieu scolaire (CCAS, CAF, services sociaux départementaux..., en milieu ouvert ou dans la famille, dès le plus jeune âge et en suivi de fratries ; ouverture systématique de temps et d'espaces dédiés et d'animations au sein des établissements ; accompagnement des activités et des sorties scolaires ; communication, traduction, médiation, linguistique des parents de langue étrangère : étendre l'opération « ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants » (OEPRE) ; réseaux d'écoute, d'accompagnement et d'appui à la parentalité (REAAP) et lieux d'écoute, échanges entre pairs (École des parents, Maison des familles...) ; actions conduites dans les contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (CLAS), des centres sociaux, ...

### 2.3. Prévention santé-hygiène

Actions de prévention (dentaire, vue, audition, orthophonie, sommeil, addictions) dépistage précoce des troubles de santé (y compris « dys »), handicap, dans le cadre de la mise en place du parcours 0/6 ans : renforcement des parcours IME/ITEP, mobilisation CMPP et ressources du secteur psychiatrique, réseau santé mentale ; action alimentation autour de la cantine (petits déjeuners, gratuité), sensibilisation ; mise en place systématisée de comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté (prévention de la toxicomanie, et des conduites à risques, éducation à la vie affective et à la sexualité, ...

### 2.4. Persévérance scolaire, PRE et lutte contre le décrochage

Disposer d'une offre complète de soutien éducatif pour prescrire à chacun le dispositif le plus adapté (Devoirs faits, CLAS, ...) ; renforcement du programme de réussite éducative (PRE renforcé) pour élèves fragiles, en lien avec l'ensemble des acteurs ; aide à l'orientation collège et lycée, stratégie et solutions de raccrochage (prises en charge alternatives de courte ou moyenne durée, internats de la réussite ...) ; mieux prendre en compte le décrochage post-bac, en particulier pour les bacheliers professionnels ; mise en application de l'obligation de formation, ...

### 2.5. Promotion de l'éducation artistique et culturelle

Promotion de la labellisation des territoires 100% EAC pour que chaque enfant bénéficie, dans le cadre d'un parcours cohérent, d'un projet EAC de qualité, projets éducatifs orchestraux, lecture de contes, actions en lien avec les structures culturelles du territoire : bibliothèques-médiathèques, ludothèques, conservatoires, théâtres, écoles d'art ; animations de rues, cultures urbaines, ...

### 2.6. Développement du sport scolaire, de la pratique sportive et des activités de bien-être corporel

Promotion de la labellisation « Génération 2024 » entre le monde scolaire et le mouvement sportif, soutien au développement de l'USEP dans les écoles primaires, passerelles entre l'USEP, l'UNSS et les ligues sportives et associations locales pour promouvoir la pratique sous licence, notamment au regard de la mixité filles/garçons, attention aux équipements sportifs et leur ouverture hors temps scolaire, pratiques en milieu ouvert sécurisé, activités de bien-être corporel, ...

### 2.7. Diffusion de la culture scientifique et technique

Activités d'éveil, programmes de formation des enseignants et intervenants, parcours « Educatif Scientifique et Technique » sur le modèle de l'EAC, encouragement des clubs scientifiques, techniques, astronomiques, mécaniques, informatique, mathématiques, intelligence artificielle, ludiques, en lien avec écoles et collèges ou en extra-scolaire : Fablabs, maisons de quartiers, centres sociaux, médiathèques, ...

### 2.8. Élargissement des plages et des formes d'interlocution éducative

S'appuyer sur l'exemplarité des principes du Plan Mercredi (moyens renforcés en fonction des territoires, continuité éducative, réalisation de projet annuel) ; systématiser le dispositif École Ouverte et offre de séjours de vacances, y compris avec les familles ; élargissement des plages horaires des équipements à vocation éducative (structure jeunesse, loisirs...) ; animation du projet éducatif de territoire PEL, PEdT... ; réinvestissement des temps et lieux de vie des jeunes, et renforcement des interlocutions éducatives, notamment soirées et week-ends, formations communes et démarches coordonnées d'« aller vers », ...

### 2.9. Cordées de la réussite et accompagnement personnalisé des jeunes

Généralisation des Cordées de la réussite ; développement des formules de tutorat, mentorat, parrainage ; aide à l'orientation ; tiers lieux d'accueil jeunesse spécialisés, « coaching » sportif d'insertion ; développement et valorisation individuelle des compétences extra-scolaires, stages de découverte des métiers, ...

### 2.10. Promotion des valeurs collectives et prévention des risques

Formation laïcité des professionnels ; éducation morale et civique (institutions, valeurs, droits et devoirs, libertés, démocratie...) promotion des valeurs républicaines (égalité filles/garçons, laïcité, tolérance, lutte contre le racisme et les discriminations, respect...) ; conduites addictives, prévention de la violence (médiateurs scolaires), sécurité routière ; contre-discours sur les codes de quartier (clubs de prévention et intervenants jeunesse...) ; développement du sens critique (médias et réseaux sociaux) en lien avec le CLEMI et la démarche des « Promeneurs du net » soutenue par les CAF, ...

## **Objectif 3 : ouvrir le champ des possibles**

L'un des enjeux majeurs de la « cité éducative » est d'aider l'enfant et le jeune à trouver dans son environnement urbain les clés de l'émancipation. Les partenaires viseront ici à multiplier les opportunités d'ouverture et de mobilité sur le monde extérieur. On peut ainsi développer et coordonner des actions de ce type :

### 3.1. Stages de 3ème, découverte des filières de formation et du monde du travail

Partenariats avec le monde économique (offre de stages de 3ème de qualité ([www.monstagede3eme.fr](http://www.monstagede3eme.fr), création d'un CLEE, mécénat de compétence,...) ; tutorat, mentorat, parrainage ; développer l'orientation et promouvoir la découverte des métiers pour tous dans une optique d'égalité filles-garçons ; faire le lien avec « campus des métiers » et développement apprentissage et alternance ; encourager l'ambition vers l'enseignement supérieur (carte des formations, PIA3 orientation, service civique...) ; valorisation des réussites, encouragement de l'initiative économique, ...

### 3.2. Linguistique et lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme

Renforcement de l'offre linguistique en direction des familles (socialisation, accompagnement de la scolarité, médiation sociale...) et parents isolés ; déploiement de modules d'alphabétisation et d'apprentissage de la langue à visée professionnelle ; démarches de médiation et d'accompagnement numérique (démarches administratives, suivi de scolarité, recherches d'emplois, création d'activité...), ...

### 3.3. Insertion professionnelle des jeunes sans qualification

Appui aux projets des missions locales ou associations (depuis les chantiers éducatifs jusqu'à l'accompagnement dans la garantie jeunes, en passant par le coaching sportif d'insertion...) ; développement de l'apprentissage et de l'alternance, écoles de production ; permis de conduire ; formules alternatives encadrées (E2C, EPIDE, ...) ; accompagnement des jeunes majeurs sortants de l'ASE, jeunes PJJ, dispositif TAPAJ, réinsertion des sortants de prison, ...

### 3.4. Mobilité, rencontres

Droit de tirage des établissements scolaires et structures jeunesse sur les transports scolaires ; voyages scolaires, colonie de vacances, centres de loisirs ; droit aux vacances en collectif et encouragement des voyages extra-scolaires en France et à l'étranger ; activités mixtes et apprentissage de la solidarité (filles/garçons, handicap, intergénérationnel, action humanitaire ou de solidarité de proximité...), ...

### 3.5. Ouverture culturelle et citoyenne

Implanter des micro-Folies ; jumeler chaque cité éducative avec des établissements culturels ou de grandes institutions en dehors du quartier (agglomération, département, région, national) ; développement des junior associations et des médias ; jeunes ; service civique ; passeport d'engagement citoyen, éco-citoyenneté, promotion du service civique, actions d'entraide scolaire ou de solidarité, participation à la vie de la cité, brevet d'animation, ...

### 3.6. Cité numérique

Fablabs à l'école, média pôles éducatifs (formation, innovation, partage des bonnes pratiques...) ; tiers lieux jeunesse dédiés au numérique (clubs informatiques, Fablabs, serious games, coworking, Digital académies, MOOC...) avec médiation ; développement formations Grande École du Numérique ; accompagnement porteur de projets économie numérique ; badges numériques ouverts (reconnaissance des personnes et des compétences pour structurer un territoire apprenant, ...

### 3.7. « Droit à la ville »

Accessibilité des transports en commun et mobilités douces ; médiation de l'offre culturelle et sportive de la ville et de l'agglomération ; accès au droit (MJD, défenseur des droits, ...) ; lutte contre les discriminations (loisirs, insertion professionnelle, sécurité...) ; aide au permis de conduire, aide au premier logement (décohabitation), ...

**Document 3 - extraits de l'appel à manifestation d'intérêt dans le cadre d'une nouvelle extension du label national cité éducative (2021).**

**Auteurs : ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, Secrétariat d'État chargée de l'éducation prioritaire, ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités territoriales, ministère délégué à la ville**

**Définition et objectifs des cités éducatives**

L'ambition des cités éducatives n'est pas d'être un dispositif de plus, mais de mieux coordonner les dispositifs existants et d'innover pour aller plus loin. L'enjeu est de pouvoir accompagner au mieux chaque parcours éducatif individuel, depuis la petite enfance jusqu'à l'insertion professionnelle, dans tous les temps et espaces de vie.

Au-delà des dispositifs et moyens mis en œuvre, seule une stratégie locale ambitieuse, un engagement continu ainsi qu'une coordination étroite des acteurs éducatifs, peuvent contrer les logiques de ségrégation et de décrochage à l'œuvre dans les quartiers à mixité sociale limitée.

À cet effet, l'attribution de ce label d'excellence à un territoire dont les acteurs décident de faire de l'éducation une grande priorité partagée s'effectue sur la base d'un référentiel repris dans les critères de sélection du présent appel à manifestation d'intérêt.

En prenant en compte les dynamiques et actions antérieures, la cité éducative constitue avant tout un cadre local spécifique pour agir.

Ainsi, trois grands objectifs guident l'ambition des cités éducatives sur le terrain, qui se traduisent par de très nombreuses actions pour les 0-25 ans des quartiers concernés.

Il s'agit de :

**CONFORTER LE RÔLE DE L'ÉCOLE :**

Là où elle est particulièrement attendue, l'École doit être attractive et rayonnante dans son environnement ;

**PROMOUVOIR LA CONTINUITÉ ÉDUCATIVE :** l'enjeu est d'organiser autour de l'école la continuité éducative, afin de construire un lien avec les parents et les autres adultes susceptible de contribuer à la réussite dès le plus jeune ;

**OUVRIR LE CHAMP DES POSSIBLES :** l'un des enjeux majeurs de la cité éducative est d'aider les enfants et les jeunes à trouver, dans leur environnement, les clés de l'émancipation. Les partenaires visent ici à multiplier les opportunités d'ouverture et de mobilité sur le monde extérieur.

Les projets labellisés « cité éducative » favoriseront l'émergence d'une stratégie éducative territoriale qui permet d'aborder de façon globale et cohérente, à l'échelle d'un territoire identifié, les problématiques d'éducation, de petite enfance, de culture, de sport, de santé, de citoyenneté, de mobilité, d'engagement, de formation et d'accès des jeunes à l'emploi.

La simple sommation des actions conduites par les différents partenaires préalablement à la mise en place de la cité éducative ne peut constituer en elle-même cette stratégie éducative territoriale.

Le déploiement et la coordination de tels projets supposent un pilotage local de qualité, assuré au minimum par trois partenaires (préfecture, chef d'établissement, collectivité territoriale) au sein d'une troïka en capacité de fédérer et de décloisonner les interventions des partenaires impliqués, publics et privés.

Il s'agit d'inciter les acteurs impliqués au sein de cette alliance éducative (services de l'État, services municipaux, partenaires sociaux, entreprises, associations) à concevoir des projets ambitieux et partenariaux, en cohérence avec les autres politiques publiques et dispositifs existants.

La logique de transformation des pratiques et de simplification doit prévaloir, au travers notamment du rapprochement d'acteurs de nature différente, et en particulier, de la participation accrue des parents et des bénéficiaires eux-mêmes à la gouvernance de la cité éducative.

L'originalité des projets qui seront labellisés « cité éducative » réside dans la diversité des acteurs associés, ainsi que dans une recherche d'articulations intelligentes, de mises en cohérence et en synergie avec les dispositifs existants.

À ce titre, les financements dédiés aux cités éducatives n'ont pas pour objet de se substituer aux politiques de droit commun de l'État et des collectivités territoriales en matière éducative, mais de donner les moyens aux acteurs de structurer une approche systémique destinée à tous les publics du territoire labellisé, et singulièrement les plus fragiles d'entre eux.

Le label « cité éducative » vient dès lors reconnaître une stratégie exemplaire ayant un fort impact, tant sur l'évolution des approches que sur la structuration des acteurs travaillant à la mise en œuvre d'actions répondant aux besoins spécifiques des différentes tranches d'âges de 0 à 25 ans, à l'échelle d'un territoire donné.

### **Critères de labellisation**

#### Un périmètre identifié qui compte au moins un collège en éducation prioritaire

Démarche interministérielle co-pilotée par le ministère chargé de la ville et le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, la cité éducative s'adresse prioritairement aux QPV et aux établissements en éducation prioritaire, là où la concentration de difficultés éducatives et sociales accentue les phénomènes de décrochage scolaire, d'orientation non choisie, de réduction des opportunités, etc.

Dès lors, elle vise la mobilisation de l'ensemble des acteurs et moyens disponibles à l'échelle de ce territoire et la mise en œuvre d'une stratégie éducative concertée.

Le périmètre proposé doit correspondre à un QPV. Il peut éventuellement s'étendre à plusieurs QPV dans le cas d'une possible continuité urbaine et alors en cohérence avec le périmètre de la carte du collège chef de file de la cité éducative.

Dans un second temps, le périmètre doit permettre de définir les établissements scolaires (collèges et écoles en priorité, niveau REP ou REP +, mais également lycées ou autres centres de formation) rattachés à la cité éducative.

#### Un diagnostic partagé, des enjeux spécifiques identifiés

Le diagnostic partagé fera apparaître les principaux indicateurs scolaires, sociaux et économiques du territoire candidat à la labellisation. Il propose un recueil et une identification des besoins des publics cibles. Il permet également d'identifier les actions et ressources existantes sur le territoire concerné et de les mobiliser pour le projet.

Le label « cité éducative » doit favoriser la mise en synergie et la cohérence entre les actions considérées. Il vise explicitement une meilleure lisibilité des actions et services destinés aux publics de 0 à 25 ans.

#### Des objectifs stratégiques clairs, ambitieux et cohérents avec les constats partagés

Le projet stratégique proposé doit prendre en compte et articuler les trois temps éducatifs, qui selon les définitions de l'Unesco, impactent l'environnement des enfants et des jeunes dans leurs apprentissage et parcours de formation : le temps formel de l'institution scolaire, de la formation professionnelle ou de l'enseignement supérieur ; le temps non formel du périscolaire, de l'extrascolaire, et plus largement de l'ensemble des activités éducatives pratiquées le plus souvent dans des structures associatives ; le temps informel au sein de la famille, avec ses pairs ou aujourd'hui, de plus en plus, en lien avec les réseaux sociaux et le monde virtuel.

#### La gouvernance stratégique et partagée du projet

La cité éducative vise à constituer une alliance de tous les adultes qui contribuent à l'éducation des enfants et des jeunes, en lien avec les familles. Elle ne doit pas se réduire au seul renforcement du partenariat interinstitutionnel. Elle doit mobiliser et enrôler des acteurs de la communauté éducative (personnels de l'éducation nationale et autres services de l'État, agents des collectivités territoriales, parents, associations, intervenants sociaux et acteurs économiques, ...), selon des modalités tenant compte de la spécificité de chaque catégorie d'acteur et de leur propre mode d'organisation.

Ces finalités relèvent d'un travail en réseau ou son confortement lorsqu'il existe déjà, car la cité éducative a vocation à s'appuyer sur l'existant et non à s'y substituer.

Au titre de cette démarche globalisante l'intervention d'autres collectivités territoriales qui exercent des compétences en matière éducative devra être recherchée : les départements pour les collèges et l'aide sociale à l'enfance, les régions pour les lycées, l'orientation et la carte des formations, notamment celles des filières professionnelles.

En lien avec ce qui précède, l'implication des acteurs économiques du territoire est également souhaitable au bénéfice des jeunes de 16 à 25 ans tout au long de leurs parcours d'orientation, de formation et d'insertion.

Dans une logique de simplification, une réflexion doit être menée afin de fondre les gouvernances stratégiques de projets pré existants dans la gouvernance de la cité éducative (exemple : comité de pilotage du programme de réussite éducative [PRE], réseau d'éducation prioritaire, cordées de la réussite, ...).

#### Le pilotage opérationnel

Ce pilotage opérationnel repose d'abord sur la capacité des principales institutions publiques en charge des politiques dans le champ éducatif, notamment l'État et les collectivités territoriales, à renforcer leur partenariat.

Le rôle essentiel de ce partenariat se traduit par la mise en place d'une troïka qui repose a minima sur trois piliers (cette troïka peut être élargie à d'autres acteurs institutionnels, tels que l'EPCI, la CAF, le conseil départemental, le conseil régional, la CCI, ...) :

Le ministère chargé de la ville, représenté au niveau local par les préfetures de département ;

Le ministère de l'Éducation nationale de la jeunesse et des sports, représenté au niveau local par un principal de collège, désigné chef de file pour le territoire de la cité éducative ;

La collectivité territoriale, représentée par un cadre dirigeant, désigné chef de file pour la commune.

#### Un plan d'action détaillé

S'agissant du plan d'action, le projet doit faire apparaître deux parties :

Une première partie, qui s'appuie sur le diagnostic, permettant d'identifier des actions et ressources existantes sur le ou les territoire(s) concerné(s) et de les mobiliser sur le projet ;

Une deuxième partie présente les actions complémentaires et prévisionnelles qui sont nécessaires et rendues possibles par cette mise en synergie de l'existant et la mobilisation de ressources complémentaires (mobilisation d'autres politiques publiques : par exemple, le plan d'investissement dans les compétences [PIC], le plan pauvreté, le plan mentorat, le fonds social européen [FSE], ...).

Ce plan d'action vient en appui de la stratégie territoriale définie et permet d'apporter une réponse globale aux difficultés identifiées.

Le rôle des différents échelons de pilotage (stratégique, opérationnel) et leur implication sont également précisés.

**(mai 2021).**

**Auteur : conseiller technique du recteur**

*(nota bene : le collège dont vous êtes principal n'appartient pas à cette académie)*

Les cités éducatives sont des lieux où l'action de l'Éducation nationale est particulièrement soutenue à travers des opérations renforcées au plus proche des besoins des élèves et un déploiement conséquent de moyens supplémentaires. La clef de réussite de ce dispositif réside cependant avant tout dans sa capacité à fédérer l'ensemble des acteurs du terrain et à s'emparer de problématiques interstitielles telles que les enjeux de parentalité, de pauvreté ou de santé. Cette meilleure organisation de l'ensemble des services permet d'obtenir le bénéfice maximal des actions locales déterminées désormais selon une stratégie commune.

La crise sanitaire a d'ailleurs révélé la forte capacité de réaction et d'adaptation des Cités, notamment en termes de soutien social aux familles les plus précaires. Celle-ci a été progressivement acquise grâce aux modalités mêmes du fonctionnement du dispositif qui ont permis une meilleure interconnaissance des différents acteurs locaux.

Néanmoins deux enjeux sont à conforter par le dispositif : le parcours des élèves dans les lycées et le suivi du parcours des jeunes âgés de 16 à 25 ans dont l'insertion professionnelle. Pour ce faire, il nous faudra développer encore les Cordées de la réussite, le mentorat et faire des liens avec les actions réalisées au sein du plan régional d'insertion pour la jeunesse.

### **Les cités éducatives dans l'académie Y**

Malgré la mise en œuvre de nombreux dispositifs en faveur de l'éducation dans les quartiers prioritaires de la ville, les chances de réussite ne sont toujours pas les mêmes selon l'endroit de naissance, sa famille ou l'école fréquentée. Les inégalités de destin ont même augmenté ces trente dernières années.

L'expérimentation « Projet éducatif ..... 2020 » dans le département ..... initiée en 2017, construite autour de la mobilisation de l'ensemble des acteurs de terrain et des services de l'État en faveur de la réussite des jeunes de la commune, a nourri la réflexion du Gouvernement en la matière. Ce dernier, ayant érigé ces enjeux au rang de priorité nationale, a annoncé en juillet 2018 sa volonté d'essaimer le modèle des « cités éducatives » dans d'autres territoires grâce à des moyens dédiés.

L'action des cités éducatives s'inscrit ainsi dans la dynamique des efforts conjoints des services de l'État, des collectivités territoriales, des associations et des divers acteurs de terrain pour lutter contre les inégalités de destin. Loin d'être une strate supplémentaire, son ambition est de rassembler et d'enrichir les dispositifs existants ainsi que d'associer l'ensemble des acteurs locaux pour coordonner les actions au service de la réussite de chaque jeune, de sa petite enfance à son insertion professionnelle et dans l'accomplissement des différents moments de son parcours.

Les cités éducatives sont identifiées par le projet académique comme des leviers d'actions afin d'accélérer les succès des territoires en s'appuyant sur les alliances éducatives et chacune d'elles en constitue un marqueur.

À partir des trois objectifs définis nationalement, l'académie Y a déterminé six axes stratégiques, eux-mêmes déclinés en dix invariants, au sein desquels s'inscrit l'ensemble des actions menées dans les cités éducatives.

<b>3 objectifs nationaux</b>	<b>6 axes académiques</b>	<b>10 invariants</b>
Conforter le rôle de l'École	Parcours de l'élève et persévérance scolaire	Favoriser l'apprentissage de la lecture
		Plan mercredi
		Promouvoir devoirs faits en classe de 4e et 3e
Promouvoir la continuité éducative	Santé, bien-être et climat scolaire	Développer l'éducation à la santé
		Parentalité
		Accompagnement et formation des acteurs
Ouvrir le champ des possibles	Ouverture sur le monde	Donner aux élèves un horizon avec le mouvement sportif
		L'environnement, source d'émancipation
	L'environnement, source d'émancipation	Faire parrainer chaque collègue par un sportif de haut niveau
		Proposer à tous les élèves de 4e un stage linguistique en immersion
		Renforcer l'impact des stages de 3e
		Associer tous les collègues à une cordée de la réussite

Pour chaque cité éducative, une gouvernance tripartite a été instituée. Les modalités de fonctionnement sont spécifiques à chacune. Ainsi, les chefs de file de l'Éducation nationale (IEN de circonscription et chefs d'établissement) travaillent de concert avec les représentants des communes et des préfectures. Ils coordonnent également ensemble des groupes de travail intégrant de manière élargie et participative les acteurs du territoire, notamment les associations, les familles, les directeurs d'école et les jeunes eux-mêmes.

### **Les actions**

La forte ambition des cités éducatives nécessite un accompagnement et un investissement de l'ensemble des acteurs dans les réalisations concrètes déterminées dans le plan d'action.

Les différents services déconcentrés de l'État, dont les services de l'Éducation nationale, ont alloué des moyens conséquents à ces projets. Ces financements ont permis de soutenir la dynamique des équipes et d'accompagner la réussite des opérations engagées.

La réussite de ces projets tient à la qualité de la collaboration des différents acteurs et à leur complémentarité. Comme souligné précédemment, le croisement des regards, des dynamiques et des leviers d'action de chacun assure la mise en œuvre de synergies pluri-institutionnelles.

La crise sanitaire a révélé la pertinence de la démarche des cités éducatives. Elles ont testé la qualité de leur coordination et prouvé son importance cruciale pour apporter une réponse adaptée et rapide aux impacts négatifs de la crise. Grâce à ces dispositifs, les acteurs ont appris à adopter une vision synoptique de la vie des jeunes et à élaborer des solutions conjointes agissant sur l'ensemble des leviers identifiés.

Elles ont également démontré leur agilité, quelquefois même au-delà de leur domaine de compétences, en repensant leur plan d'action. Elles ont ainsi redéployé leurs moyens vers des mesures d'urgence afin de soutenir socialement les publics les plus fragiles et réduire la fracture numérique. La crise a permis de confirmer que les modalités de fonctionnement des cités éducatives leur assurent une forte adaptabilité et leur garantissent une capacité d'initiative conséquente.

(...)

## Document 5 – présentation d'une cité éducative appartenant à la première vague de labellisation de cité éducative.

### **Auteur : principal du collège**

Le quartier prioritaire de la ville ....., ses écoles primaires et ses deux collèges bénéficient pleinement des dispositifs qui mobilisent l'ensemble des acteurs du territoire de la ville ..... Les initiatives sont nombreuses et diversifiées. Les partenariats sont actifs et construits autour d'instances de pilotage (comités de pilotage du PEDT, du CEJ, des contrats locaux de santé et d'éducation artistique, du contrat de ville, du PRE notamment) qui réunissent l'ensemble des acteurs locaux.

### Le projet de la ville ..... s'articule autour d'un plan d'action ambitieux et pragmatique :

- Deux recherches-actions : l'une portera sur les dispositifs de soutien éducatif et/ou scolaire, enjeux majeurs de la réussite éducative, l'autre consistera en un diagnostic temporel et relationnel du territoire de la cité éducative, état des lieux indispensable pour vérifier la pertinence des orientations prises et s'assurer de l'adaptation et de l'efficacité des actions proposées.

- Une assistance à maîtrise d'ouvrage tout au long du projet, avec un objectif majeur de créer un observatoire de la Cité éducative, notamment en termes d'évaluations des actions et des objectifs.

- Un renforcement des moyens humains : notamment un référent de parcours supplémentaire, pour permettre des interventions de soutien et d'accompagnement précoces.

- Des actions et dispositifs, nouveaux ou renforcés, à destination des familles, professionnels, des enfants, écoliers, lycéens et jeunes, de 0 à 25 ans, selon des thématiques classiques (culture, sport, citoyenneté, santé, développement durable), développés dans un souci d'ouverture et de transversalité, et associant systématiquement les familles.

### **Les trois axes stratégiques**

Les trois objectifs nationaux fixés aux cités éducatives (conforter le rôle de l'école, promouvoir la continuité éducative et ouvrir le champ des possibles pour la réussite de tous) convergent pleinement avec ceux des dispositifs contractuels déjà mis en œuvre à l'échelle de la ville : le Projet éducatif territorial, le Plan mercredi, le Contrat enfance jeunesse, le Contrat local d'éducation artistique, le Contrat local de santé ou encore le Contrat de ville, dans son volet éducatif.

Les partenariats sont actifs et construits autour d'instances de pilotage (comité de pilotage du Réseau d'éducation prioritaire, comités de pilotage du PEDT, du CEJ, des contrats locaux de santé et d'éducation artistique, du contrat de ville, du PRE, notamment) qui réunissent l'ensemble des acteurs locaux.

#### Premier axe : mieux coordonner les acteurs locaux

Sur la base d'un diagnostic fin de l'existant, clarifier les dispositifs proposés. Comment optimiser, réorienter ou développer les moyens et les synergies pour plus d'efficacité auprès des enfants et jeunes concernés ? Comment donner plus de lisibilité aux familles et aux professionnels ?

#### Deuxième axe : renforcer la parentalité

Remettre les familles au cœur des actions éducatives, leur ouvrir l'École et ses codes, pour construire une co-éducation réussie, conditions indispensables de « l'accrochage scolaire ».

#### Troisième axe : mieux cerner les parcours des enfants et des familles

Face au foisonnement des actions et intervenants de terrain, mieux valoriser les parcours des jeunes et partager les parcours des familles.

### **La gouvernance de la cité éducative**

#### Comité de pilotage

Il est le garant du respect des orientations retenues et de l'avancée de l'ensemble des actions. Il valide l'évaluation et les priorités.

#### Comité technique élargie

Il propose et construit les différents dispositifs prévus, choisit les appuis et partenaires extérieurs éventuels, les programme et les évalue sur la base des indicateurs définis par avance.

#### Groupe opérationnel de suivi

Il supervise la mise en œuvre des actions éducatives, fait remonter les difficultés et questions le cas échéant.

Il collecte et consolide les informations (indicateurs, journaux de suivi).

**Auteurs : inspection générale de l'administration, inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche**

## **Introduction**

La ministre déléguée chargée de la ville et la secrétaire d'État chargée de l'éducation prioritaire ont saisi l'inspection générale de l'administration (IGA) et l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGÉSR) d'une « mission d'appui et d'accompagnement de la mise en œuvre étendue des cités éducatives ». Cette mission consiste non pas, comme cela est habituel, en l'évaluation d'une politique publique, mais en un accompagnement « critique » (au sens neutre du terme) du déploiement de ce programme dans les territoires. La présente mission requiert une posture de travail particulière de la part de ses membres, en particulier des échanges et un travail commun avec les instances nationales de pilotage, d'animation et de suivi des cités éducatives.

Autre particularité de la mission : eu égard à la centralité de l'enjeu de coopération des parties prenantes (préfecture, rectorat, et collectivités territoriales), la mission se devait de dépasser une logique de complémentarité des regards et développer une lecture commune qui comprenne et articule enjeux de politique de la ville et enjeux éducatifs dans les quartiers prioritaires. Au-delà d'une éthique de coopération entre inspections générales, cette exigence tenait à la nature même de ce programme socio-éducatif qui place « l'enjeu éducatif au cœur de l'émancipation de la jeunesse des quartiers populaires ».

(...)

### **3.2 La crainte d'un énième dispositif d'éducation prioritaire et de politique de la ville**

Comme les concepteurs des cités éducatives l'ont anticipé, cette démarche s'inscrit dans un domaine et un champ déjà très dense en matière d'action publique.

Les programmes sont nombreux en matière d'éducation avec le projet éducatif local (PEL), le projet de territoire (PEDT), les programmes de réussite éducative (PRE) ou les Cordées de la réussite tout comme la définition de périmètre d'action comme les zones d'éducation prioritaire. De nombreux programmes sont également mis en œuvre au titre de la politique de la ville avec le programme Éducation et petite enfance, la Grande équipe de la réussite républicaine (GERR), le programme Lien social et image des quartiers, le soutien à la vie associative et la médiation sociale, Microfolies, 1000 € par place de crèche, stages de 3ème, parrainage, programme de 1000 adultes relais, création de centres sociaux et de maisons de santé, illettrisme, etc.

Il est en outre demandé qu'une « attention particulière [soit] apportée à la convergence de la « cité éducative » avec les moyens du programme national de renouvellement urbain, de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté ainsi que le plan d'investissement dans les compétences (PIC) ».

Un des risques principaux est l'empilement d'un nouveau dispositif sur ceux qui existent déjà. De nombreux interlocuteurs de la mission ont évoqué la crainte d'une « couche supplémentaire au millefeuille ». Dans ses rencontres et ses échanges, la mission n'a pas toujours constaté une claire perception des acteurs des moyens d'éviter cet écueil pourtant parfaitement identifié.

La mission alerte sur une trop forte ambition de mise en cohérence des dispositifs qui peut être hors de portée des cités éducatives. Réunir deux ministères est déjà une forme de réussite, mettre en cohérence l'ensemble des initiatives déployées dans les QPV peut apparaître comme une ambition inatteignable.

Pour autant, la mise en place d'une gouvernance partagée ne peut que favoriser ce travail de mise en cohérence, ne serait-ce que par l'exposition et la confrontation par les différents acteurs des différentes actions en place entre elles. À cet égard, si les nouveaux projets financés par les fonds de la cité éducative constituent une stratégie efficace de mise en route de la gouvernance partagée, l'articulation des actions existantes apparaît comme un objectif et une modalité de travail pérenne de cette nouvelle gouvernance.

La mission estime que cet enjeu de mise en cohérence est précisément ce qui prévient le programme des cités éducatives de générer en un énième dispositif. Bien sûr, l'attractivité de la démarche des cités éducatives tient aux moyens alloués à de nouveaux projets, mais sa pérennité repose davantage sur la mise en cohérence de l'existant : « En se fondant sur l'existant et les actions les plus pertinentes dans les territoires, la cité éducative doit intensifier l'action publique en faveur de la jeunesse de ces quartiers prioritaires. »

Un travail d'inventaire est cependant nécessaire lors du diagnostic initial et qui doit se poursuivre dans l'élaboration du programme des actions portées et financées par la cité éducative. Plutôt qu'un énième dispositif, la cité éducative, conformément au concept qui en est à l'origine, devrait être le réceptacle permettant la mise en cohérence d'une partie des actions de dispositifs nombreux et pas toujours coordonnés.

Recommandation n°13 : Accompagner les cités éducatives pour tendre vers la convergence des dispositifs de la politique de la ville et, également, de l'éducation prioritaire. Au niveau national, par la coordination entre les deux ministères ; au niveau local, par les services déconcentrés.

### **3.3 La petite enfance et les parents trop souvent oubliés**

La mission n'a pas constaté que l'ensemble de la communauté éducative était mobilisé dans les cités éducatives. De même, les ambitieuses valeurs éducatives et républicaines énoncées dans le projet national, si elles fondent les premières actions qui ont été présentées à la mission, n'apparaissent pas encore systématiquement retenues dans les projets locaux. Quant à l'association de personnalités reconnues issues du quartier, des réseaux d'experts, des habitants et des parents, elle apparaît encore très parcellaire tout comme les formes citées d'inclusion des élèves dans la démarche.

La mission préconise de relancer auprès des cités éducatives, au niveau national comme au niveau local, la mobilisation sur les valeurs et celle des acteurs de la communauté éducative – au sens large – au moyen de formations, séminaires, rencontres, exposés, partage des bonnes pratiques identifiées. Au-delà, elle recommande de vérifier l'ensemble de ces points dans un échange régulier avec les cités éducatives et, parallèlement, avec les services de l'État (préfecture, services académiques).

Ces démarches de relance et de motivation pourraient être appuyées par une communication organisée dans le même sens par la coordination nationale avec des relais territoriaux (services déconcentrés). À noter que l'enfance au travers de l'aide sociale à l'enfance (ASE), de la protection maternelle et infantile (PMI) et du soutien aux familles en difficulté est une compétence de la collectivité départementale et que cela rend plus nécessaire encore l'implication évoquée plus haut des collectivités territoriales dans les cités éducatives.

### **Hausse des écarts des performances entre les élèves de l'éducation prioritaire et ceux scolarisés hors éducation prioritaire**

En français, en début de CE1, la baisse des performances dans les domaines évalués concerne tous les secteurs d'enseignement. Seul, l'exercice de compréhension de phrases à l'oral présente des résultats stables quel que soit le secteur.

Cependant, cette baisse est plus marquée en éducation prioritaire puisque, contrairement à ce que l'on avait pu observer entre 2018 et 2019 avec une réduction des écarts EP/hors EP, les écarts se creusent en 2020. Ainsi, en français, les écarts augmentent entre élèves de l'EP et élèves du public hors EP de plus de 3 points dans cinq domaines évalués : « écrire des syllabes », « écrire des mots », « comprendre un texte lu seul », « lire à voix haute un texte » et « lire à voix haute des mots ». Ici aussi, la hausse des écarts est plus prononcée si on limite la comparaison entre élèves de REP+ et élèves du secteur public hors EP (de + 3,9 à + 4,9 points de hausse).

En mathématiques, la hausse des écarts entre l'éducation prioritaire et le public hors éducation prioritaire est moins marquée qu'en français. Elle dépasse 3 points dans seulement deux des sept domaines évalués à l'identique en 2019 et 2020 : « Lire des nombres entiers » et « Écrire des nombres entiers » (+ 4 points pour chacun d'entre eux). Pour ces mêmes domaines, l'écart REP+/hors EP augmente, lui, d'un peu plus de 5 points. Ces données montrent que les élèves issus des milieux les plus défavorisés ont été les plus touchés par les modifications qu'a entraînées le confinement.

En début de CE1 en 2020, comme les années précédentes, les exercices les moins réussis demeurent ceux de lecture à voix haute de texte et de mots, de compréhension orale de mots et d'écriture des mots. Les mieux réussis sont ceux d'écriture de syllabes sous la dictée et de compréhension de phrases lues par l'enseignant.

En mathématiques, comme les années précédentes, l'exercice de résolution de problèmes et, dans une moindre mesure, ceux d'additions et de soustractions sont les moins bien réussis. L'exercice de la ligne numérique (« Associer un nombre à une position ») est aussi moins bien maîtrisé. Les plus réussis sont les exercices de géométrie, de calcul mental et de lecture de nombres.

(...)

Des différences importantes sont constatées en fonction des compétences évaluées et du secteur de scolarisation des élèves (écoles REP+, REP, publiques hors EP ou privées). Ces résultats doivent être mis en regard de la structure sociale des publics accueillis. Les élèves scolarisés dans le secteur public dans les écoles d'éducation prioritaire ont une maîtrise moins affirmée. Cela concerne l'ensemble des domaines évalués en français, où les écarts les plus marqués sont constatés en compréhension orale : l'écart atteint 34 points pour la compréhension de mots lus par l'enseignant entre REP+ et public hors EP entre les proportions d'élèves présentant une maîtrise satisfaisante. C'est dans le domaine de l'écriture de syllabes ou de mots que les écarts sont les moins importants : respectivement 15,3 et 16,1 points. En mathématiques, au sein du secteur public, c'est en résolution de problèmes que les écarts sont les plus marqués entre les performances des élèves de REP+ et ceux scolarisés hors éducation prioritaire : écart de 23,5 points entre les proportions d'élèves présentant une maîtrise satisfaisante. On observe aussi des différences importantes dans les domaines « additionner » et « soustraire » où les écarts s'élèvent respectivement à 19,8 et 16,4 points. En géométrie et en calcul mental, les écarts sont moins marqués : respectivement 11,1 et 14,6 points d'écart.

### **Des difficultés scolaires pour les élèves entrant en éducation prioritaire**

Des différences importantes sont constatées entre les élèves entrant en sixième dans le secteur de l’éducation prioritaire et les autres. Les élèves accueillis dans les établissements publics appartenant à un REP+ (réseau d’éducation prioritaire renforcé) ont des difficultés particulièrement marquées. En effet, la différence de maîtrise avec les collégiens scolarisés dans des établissements publics hors éducation prioritaire est de 22,1 points en français (67,6 % contre 89,7 % présentent une maîtrise satisfaisante ou très bonne). En mathématiques, la différence de maîtrise entre les élèves de REP+ et ceux du secteur public hors éducation prioritaire est de 34,2 points (39,6 % contre 73,8 %). Les élèves qui entrent en sixième dans le secteur privé ont une meilleure maîtrise des connaissances et compétences évaluées que les élèves entrant dans le secteur public hors éducation prioritaire (+ 5,3 points pour le français, + 10 points pour les mathématiques). Ces résultats doivent bien entendu être mis en regard de la structure sociale des publics accueillis.

(...)

### **Des écarts importants selon le profil social des collègues**

La DEPP a élaboré un indice de position sociale qui permet de rendre compte du niveau social des collègues. La moyenne de cet indice a été calculée pour chaque collègue. Au niveau national, ceci a permis de répartir les élèves en cinq groupes, de ceux appartenant aux 20 % des collègues les moins favorisés à ceux appartenant aux 20 % des collègues les plus favorisés.

Les disparités de maîtrise sont très marquées selon le profil social de l’établissement. Dans les collèges les plus favorisés socialement (groupe 5), les taux de maîtrise, mesurés par le cumul des modalités « maîtrise satisfaisante » et « très bonne maîtrise », s’élèvent à 95,9 % en français et 86,4 % en mathématiques.

L’échelonnement des taux de maîtrise des compétences entre les cinq groupes confirme la corrélation généralement observée entre l’origine sociale et le niveau des acquis des élèves. Dans les établissements les moins favorisés, les taux de maîtrise sont alors respectivement de 75,2 % et de 49,9 %, pour le français et les mathématiques.

(...)

### **Des performances en hausse en 2020**

En 2020, on constate une amélioration des résultats, en français comme en mathématiques par rapport à 2019. Ainsi, en français, le taux de maîtrise, mesuré par le cumul des modalités « maîtrise satisfaisante » et « très bonne maîtrise » passe de 83,5 % en 2019 à 88,3 % en 2020 (+ 4,8 points). En mathématiques, la hausse est moins prononcée : de 69,0 % à 71,9 % (+ 2,9 points). En français, la hausse des performances entre 2019 et 2020 concerne tous les secteurs d’enseignement. Ainsi, la part des élèves qui présentent une « maîtrise satisfaisante » ou une « très bonne maîtrise » progresse de 3,9 points dans le secteur privé, de 5,1 points dans le secteur public hors éducation prioritaire, de 5,3 points en REP et de 4,6 points en REP+ (voir « Pour en savoir plus – figure 4.2 »).

En mathématiques, la hausse profite plus au secteur privé (+ 4,4 points) et au secteur public hors éducation prioritaire, mais dans un degré moindre (+ 3,0 points). En revanche, elle est faible en REP (+ 1,3 point) et les résultats sont stables en REP+ (- 0,2 point). Entre 2019 et 2020, les écarts de performances entre les élèves du secteur public hors éducation prioritaire et ceux de REP/REP+ augmentent donc en mathématiques, ce qui n’est pas le cas en français.

Lorsque l’on s’intéresse à l’évolution des performances selon le profil social du collègue, on retrouve des tendances similaires à celles observées concernant le secteur d’enseignement. Ainsi, en français, la hausse des performances concerne l’ensemble des élèves, quel que soit le profil social de leur collègue. Elle est même un peu plus prononcée dans les établissements qui accueillent les élèves les moins favorisés socialement (groupes 1 à 3), où la hausse dépasse 5 points de pourcentage entre 2019 et 2020, par rapport aux collèges qui accueillent les élèves les plus favorisés (+ 4,7 points dans les collèges du groupe 4 et + 3,5 points dans les collèges du groupe 5).

En revanche, en mathématiques, la hausse des performances entre 2019 et 2020 est plus forte dans les collèges les plus favorisés (+ 3,7 points dans les collèges du groupe 5) au regard de ceux qui le sont moins (+ 0,7 point dans les collèges du groupe 1).

### **Les différentes formes d'engagement offertes au niveau du collège**

L'engagement des élèves dans le cadre de leur collège est mesuré en prenant en compte cinq fonctions.

- Délégué de classe : deux titulaires et deux suppléants doivent être élus au début de chaque année scolaire pour représenter les élèves de leur classe, notamment lors des conseils de classe. Seule la fonction de délégué était mentionnée dans la question, ce qui exclut *a priori* les suppléants.
- Délégué au conseil de vie collégienne : présidé par le chef d'établissement, le conseil de vie collégienne est une instance de dialogue entre élèves et communauté éducative portant sur l'ensemble de la vie au collège : organisation des études, restauration, vie scolaire.
- Membre du bureau du foyer socio-éducatif du collège : le foyer socio-éducatif gère les activités périscolaires et facultatives. Son existence n'est pas obligatoire. Tous les membres de la communauté éducative – personnels, parents, élèves – peuvent en faire partie. Les jeunes de moins de 16 ans peuvent y exercer une responsabilité sous réserve de l'accord de leur responsable légal.
- Membre de la rédaction du journal du collège.
- Tuteur ou tutrice d'autres élèves.

### **À 13 ou 14 ans, plus d'un collégien sur trois s'est engagé dans le cadre du collège**

Depuis leur entrée en sixième, un peu plus du tiers des collégiens (36 %) déclarent s'être impliqués dans la vie de leur établissement scolaire. Du fait de l'élection, chaque année, de deux délégués par classe, cette fonction est la forme d'engagement la plus fréquente : un quart des élèves ont été élus délégués de classe depuis leur entrée au collège. Les autres fonctions – exercées au niveau de l'établissement et non de la classe – drainent une part de collégiens quatre à cinq fois plus faible : 5 % des élèves ont fait partie de la rédaction du journal du collège, 6 % ont été délégués au conseil de vie collégienne, une proportion comparable a appartenu au bureau du foyer socio-éducatif du collège et 7 % ont été tuteurs d'un autre élève – sachant que foyer socio-éducatif, journal et tutorat ne sont pas présents dans tous les collèges.

Mandat de délégué et investissement dans d'autres fonctions sont souvent exclusifs l'un de l'autre. Sur les 36 % d'élèves qui se sont engagés dans le cadre de leur collège, seulement 7 % ont cumulé un mandat de délégué et une autre fonction ; 20 % n'ont détenu qu'un mandat de délégué tandis que 9 % d'élèves se sont investis dans la vie du collège sans être délégués de classe ou au conseil de vie collégienne.

(...)

### **Une implication d'autant plus forte que le niveau scolaire est élevé**

La manière dont l'élève s'engage dans la vie du collège est très liée à son niveau d'acquis en français et mathématiques, évalué en fin de cinquième : plus celui-ci est élevé, plus il est fréquent que l'élève occupe une fonction de délégué ou un autre engagement. Ainsi, les 10 % d'élèves aux acquis les plus solides ont presque deux fois plus de chances d'avoir été élus délégués de classe que les 10 % d'élèves les plus faibles : 34 % contre 18 %. Tout se passe comme si les meilleurs élèves se sentaient plus légitimes pour se porter candidats, ou apparaissaient comme tels à leurs camarades pour les représenter au conseil de classe ; l'enquête ne mesurant pas si l'élève s'est porté candidat, elle ne permet pas de privilégier l'une ou l'autre de ces hypothèses. En revanche, la relation avec le niveau d'acquis semble plus lâche pour la désignation au conseil de vie collégienne.

L'accès aux autres fonctions mesurées dans l'enquête présente un lien tout aussi marqué avec le niveau scolaire. Ainsi, les 10 % de meilleurs élèves ont trois fois plus de chances d'avoir été membres de la rédaction du journal ou tuteurs que les 10 % de collégiens les plus faibles, et deux fois plus de chances d'avoir été membres du bureau du foyer socio-éducatif.

Au collège, les meilleurs élèves sont souvent ceux qui appartiennent aux milieux sociaux les plus favorisés et les filles réussissent mieux que les garçons (Caille, 2014). Pour préciser le rôle du niveau scolaire, une analyse statistique toutes choses égales par ailleurs, permettant d'estimer le lien propre de chacune de ces caractéristiques avec l'engagement des collégiens, a été menée. Cette analyse a pris en compte l'ensemble des caractéristiques sociodémographiques et scolaires de l'élève et de son établissement scolaire susceptibles d'influer sur l'engagement au collège ; elle a été réalisée pour chacune des cinq situations d'engagement observées.

Ses résultats confirment que, quelle que soit la situation d'engagement, les meilleurs élèves s'impliquent plus. Les fonctions de délégué de classe et de membre de la rédaction du journal sont les moins sélectives scolairement : les chances d'y accéder s'accroissent, toutes choses égales par ailleurs, dès que l'élève se situe parmi les 60 % et 70 % de meilleurs élèves. L'appartenance au bureau du foyer socio-éducatif ou le tutorat sont plus sélectifs : seuls les 40 % de meilleurs élèves ont une probabilité plus forte de s'engager dans de telles fonctions. Dans tous les cas, faire partie des 10 % de meilleurs élèves plutôt

que des 10 % des collégiens les plus faibles est toujours associé à des écarts importants : à autres caractéristiques comparables, la probabilité de devenir délégué de classe est plus élevée de 12 points, celle d'être tuteur de 6 points.

(...)

### **À autres caractéristiques comparables, les différences de milieu social jouent peu**

Les collégiens de milieux plus favorisés s'engagent plus fréquemment : 30 % des enfants de cadres, mais seulement 21 % de ceux d'ouvriers non qualifiés ont été élus délégués de classe ; 9 % des premiers ont été tuteurs contre 5 % des seconds. Des disparités de même ampleur sont observées en considérant les niveaux de revenus ou de diplôme des parents. L'accès au bureau du foyer ou au journal du collège fait apparaître des écarts moindres et aucun écart significatif ne se dégage pour l'appartenance au conseil de vie collégienne. Mais à niveau scolaire et autres caractéristiques comparables, le niveau d'engagement des collégiens varie peu selon leur milieu social. Seuls deux effets subsistent. D'une part, les élèves ont plus de chances d'être élus délégués de classe si leurs parents disposent de revenus élevés ou sont diplômés de l'enseignement supérieur. D'autre part, les collégiens ont d'autant plus tendance à devenir tuteurs que leurs parents sont diplômés.

(...)

### **Le type de classe et d'établissement affecte les opportunités d'engagement**

Selon la classe et le collège qu'ils fréquentent, les élèves bénéficient d'opportunités d'engagement différentes. Des délégués étant élus dans toutes les classes, un élève a plus de chances d'être élu dans une classe plus petite. Aussi, les élèves de SEGPA et en REP+ – dont les classes ne dépassent pas respectivement 16 et 23 élèves – deviennent plus souvent délégués de classe que les autres.

Concernant les fonctions non électives, le contexte scolaire affecte principalement la participation au bureau du foyer. Les élèves fréquentant un collège en REP+ ont, toutes choses égales par ailleurs, une probabilité plus élevée d'y participer que les autres collégiens (+ 4 points). À l'inverse, cette probabilité est moindre pour les élèves du privé que pour ceux du public (- 7 points). Cet écart pourrait refléter des disparités d'offre : il est possible que l'instauration d'un foyer socio-éducatif soit moins généralisée dans le secteur privé que dans le public – hypothèse que les données utilisées ne permettent pas de vérifier.